

---

M É M O I R E S

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE

BRETAGNE

---

TOME XCIV • 2016

ACTES DU CONGRÈS  
DE MONTFORT-SUR-MEU

Manuelle AQUILINA

Montfort-sur-Meu,

la question de la porte Saint-Nicolas au XIX<sup>e</sup> siècle

---

MONTFORT ET SON PAYS - LA FORÊT EN BRETAGNE  
COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES  
CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES  
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BRETAGNE

---



# Montfort-sur-Meu, la question de la porte Saint-Nicolas au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>

Comme nombre de petites villes bretonnes, Montfort-sur-Meu<sup>2</sup> est enserrée de murailles au Moyen Âge. Encore au XVII<sup>e</sup> siècle, « ladite ville de Montfort [est] enceinte et close de murailles, tours, donjon, boulevards, fossés, contrescarpes et autre fortifications avec trois grandes et spacieuses portes<sup>3</sup> ». Les murailles et fortifications sont nécessaires pendant le Moyen Âge pour assurer la sécurité des villes, mais leur existence se justifie de moins en moins au fil du temps, lorsque la paix intérieure est assurée dans le royaume de France durant l'époque moderne. Puis, aux débuts de la période contemporaine, la modernisation des villes sonne bien souvent le glas de ces pierres chargées d'histoire.

Le système des murailles a cependant amené à privilégier des éléments essentiels aussi bien du point de vue fonctionnel que symbolique : les portes. À Montfort-sur-Meu, une des portes de la ville, celle de Saint-Nicolas, demeure debout, traversant les siècles, jusqu'à sa destruction fin XIX<sup>e</sup> siècle. Les débats entourant la destruction de cette porte Saint-Nicolas, également nommée dès le XVII<sup>e</sup> siècle, « tour de l'Horloge » ou encore la « Voûte », nous donnent à voir toute la complexité du regard porté par la société d'alors sur ces monuments de pierre, traces historiques d'un passé révolu. Ainsi évoquer le devenir de cette porte à travers les siècles permet d'illustrer non seulement les évolutions urbaines et politiques à Montfort-sur-Meu<sup>4</sup>, mais également les enjeux de la naissance d'une conscience patrimoniale dans la Bretagne contemporaine, car nous retrouvons des débats semblables dans les villes voisines de Bécherel, Dol-de-Bretagne ou encore Rennes.

---

1. L'auteur tient à remercier chaleureusement M. Yann Baron pour son aide précieuse à la relecture et à la vérification des notes de l'article.

2. L'appellation Montfort-sur-Meu n'est apparue que depuis 1815.

3. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1544, aveu de 1682, voir BARON, Yann, « Lire sa ville, Impacts de certains documents anciens sur notre actualité », *Glanes en Pays pourpré*, n° 57, 1999, p. 6-7.

4. Les illustrations de cet article sont extraites de l'ouvrage de BARON, Yann et DELOUCHE, Denise, Montfort-sur-Meu août 1882, *un tableau d'Henri Saintin, les représentations de la porte Saint-Nicolas de Montfort dans les musées et collections publiques*, Montfort-sur-Meu, Musée de Montfort/Ville de Montfort-sur-Meu/Ministère de la Culture, 2013.

### *La ville close*

La muraille au Moyen Âge, et même jusqu'à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, constitue un élément clef dans la définition de la ville<sup>5</sup>. La ville d'ailleurs, telle qu'elle est perçue au Moyen Âge, est « un espace clos de murailles où l'on pénètre par des portes et chemine par des rues et des places, et qui est hérissé de tours<sup>6</sup> ». Un donjon ou un château associé à la muraille renforce le poids monumental de la ceinture de murailles. C'est le cas à Montfort-sur-Meu. Au milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, un château est rétabli à Montfort-sur-Meu par Raoul VIII<sup>7</sup> et une ville close voit le jour, protégée par des fossés profonds<sup>8</sup>. Les travaux durent treize ans de 1376 à 1389. Les remparts sont flanqués de quatre grosses tours d'angle et s'ouvrent par trois portes, avec herse et pont-levis, sur les faubourgs<sup>9</sup>. Ainsi que le précise Jacques Le Goff, au Moyen Âge, « la muraille fut l'élément le plus important de la réalité physique et symbolique des villes médiévales. S'il est probable que des motifs militaires furent à l'origine de la construction des murailles, celles-ci n'en constituèrent pas moins [...] l'élément essentiel pour la prise de conscience urbaine au Moyen Âge. La muraille fut la base matérielle de l'identité urbaine »<sup>10</sup>. C'est une des raisons majeures pour laquelle nombre de murailles bretonnes survivent très longtemps à leur inutilité défensive après la fin du Moyen Âge.

La garde et l'entretien des murs et portes a constitué très tôt un aspect de la lutte des nouveaux citoyens pour assumer eux-mêmes leurs responsabilités. Organiser le guet, gérer les finances, posséder les clés des portes constituent autant de signes de l'autonomie des communautés de ville émergentes. Ainsi les fortifications constituent-elles pour les citoyens une préoccupation continue. Si les efforts consentis répondent en premier lieu à un besoin de sécurité, la réalisation d'une enceinte urbaine résulte d'autres facteurs. Elle participe d'une manière forte à l'affirmation identitaire des citoyens. Parmi les symboles du pouvoir des bourgeois apparaît ainsi la garde des clefs des portes de la ville. En principe, les clefs d'une ville fortifiée demeurent entre les mains du capitaine (ou de son lieutenant), donc

---

5. Cela se traduit notamment dans la représentation iconographique de la ville. Voir les nombreux exemples d'iconographie médiévale reproduits dans LE GOFF, Jacques, *Pour l'amour des villes*, Paris, Textuel, 1997. Y figurent plusieurs représentations de villes dans lesquelles la muraille constitue chaque fois un élément clef.

6. LE GOFF, Jacques (dir.), *Histoire de la France urbaine*, t. II, *La ville médiévale des Carolingiens à la Renaissance*, Paris, Seuil, 1980, « Introduction », p. 8.

7. De la forme d'un quadrilatère, il comportait quatre tours d'angle, dont on voyait encore les bases en 1840. Le donjon fut en partie préservé par la famille de La Trémoille, devenue propriétaire du site, tandis que l'ensemble de la fortification fut progressivement détruite à partir du xvii<sup>e</sup> siècle.

8. « Raoul VIII entoura une partie de la ville de murailles presque entièrement refaites de 1440 à 1480 (d'après Pol de Courcy et Vigoland) », *ibid.*, t. III, p. 366.

9. Voir CARDOT, Charles-Antoine, « Montfort-sur-Meu. Heurs et malheurs d'une petite ville de Haute-Bretagne, 1091-1969 », *Bulletin de l'Association bretonne*, t. LXXVIII, 1969, p. 54-76.

10. LE GOFF, Jacques (dir.), *Histoire...*, *op. cit.*, p. 199.

d'un homme du pouvoir politique (duc de Bretagne, par exemple). La remise des clés aux bourgeois, ainsi à Rennes en 1449, a valeur de symbole. Les habitants accèdent à une autonomie en maîtrisant leurs allers et venues dans leur ville. La muraille et ses portes délimitent en effet deux espaces : un dedans et un dehors et définit dans le même temps deux catégories d'individus : les citadins et les ruraux.

La présence de remparts qui entourent ou sont insérés dans la ville constitue aussi une contrainte forte de l'urbanisation et, de cette manière, les murailles interviennent pour longtemps encore dans la définition de la ville. Cela se lit très nettement sur les parcellaires des villes cartographiés au début du XIX<sup>e</sup> siècle lors des opérations de levée du cadastre. La forme de l'agglomération se trouve très souvent déterminée pour de nombreux siècles par son enceinte. Les particularités physiques de sites escarpés ou bordés de rivières sont largement mis à profit lors de l'édification des murailles et ne font que renforcer ces contraintes. À Montfort, c'est la confluence du Meu (que longe la muraille d'ouest en est) et du Garun (qui arrive du nord-est) qui est utilisée dans une vallée longtemps marécageuse. L'extension de la ville en dehors de ses murs est aussi orientée : les premiers faubourgs naissent près des portes (dont ils adoptent le nom), le long des voies : à Montfort, le faubourg Saint-Jean est à l'ouest, celui de Saint-Nicolas au nord et celui de Coulon au sud (fig. 1). On trouvait ainsi, en suivant la ville close, à l'ouest la porte Saint Jean, ou du Boulevard, avec deux tours, au sud-ouest la tour du Pas d'Ane, au sud la porte de Coulon, ou porte Blanche, qui donnait sur le Meu et comprenait une ou deux tours, au sud-est la tour de Guitté, au confluent, au nord-est la tour de Beurrousse, près du Garun, au nord la porte Saint Nicolas, plus loin une autre tour plus à l'ouest et enfin au nord-ouest le château et le Donjon (ou tour du Papegaut).

La muraille au Moyen Âge constitue également une source de dépenses considérables, tant pour sa construction que pour son entretien. C'est le premier poste de dépenses des villes, à tel point que l'on peut, à la suite de Philippe Wolff, le qualifier de véritable « investissement »<sup>11</sup>. Après le Moyen Âge, c'est toujours aux échevins montfortais qu'il appartient de s'occuper de ce que nous nommons aujourd'hui les travaux publics, les recettes dont ils disposent depuis 1635 étant exclusivement affectées « aux réparations des 290 tours et murailles de ladite ville, entretenement des portes, ponts, chemins et advenues d'icelle », de même que « autres ouvrages publics et nécessaires à la communauté dudit Montfort »<sup>12</sup>. Car les fortifications devraient relever du pouvoir du seigneur : le duc, l'évêque, le roi selon le cas. Afin de s'affranchir des contraintes que le seigneur propriétaire peut encore faire peser sur l'enceinte, certaines villes prétendent dépendre directement du roi et de lui seul. C'est le cas de Montfort-sur-Meu. En 1639, les échevins de Montfort déclaraient solennellement :

11. WOLFF, Philippe, dans LE GOFF, Jacques (dir.), *Histoire...*, *op. cit.*, p. 284.

12. Cité par CARDOT, Charles-Antoine, « Montfort-sur-Meu... », art. cit., p. 62, arrêt du Conseil du roi qui figure dans les registres d'enregistrement du parlement de Bretagne, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Ba 19, fol 320 v°.



Figure 1 – Cadastre du centre de la ville de Montfort, 1809 (Arch. mun. Montfort 1 G 1 ; BARON, Yann et DELOUCHE, Denise, *Montfort-sur-Meu...*, *op. cit.*, p. 12).

Outre les vestiges de la fortification, la porte Saint-Nicolas est encore présente, dans la partie haute du plan, débouchant, au-delà du Garun, sur le faubourg Saint-Nicolas. La motte féodale et la tour du Papegaut, dans la partie basse, sont encore clairement visibles.

« la chose importante qu'il faut bien rappeler, c'est que notre ville est du nombre de celle qui jouissent de l'affranchissement et sont sous l'autorité immédiate du roi. C'est la Cité, et non le seigneur, qui possède les tours et les murailles [...]»<sup>13</sup>. Cependant, Charles-Antoine Cardot, qui rapporte cette source, note : « cette thèse

13. Arch. mun. Montfort, BB 1, registre des délibérations de la communauté de ville, cité par CARDOT, Charles-Antoine, « Montfort-sur-Meu... », art. cit.

a reçu du pouvoir royal une consécration légale mais en réalité la situation n'est pas aussi claire et les divers seigneurs vont défendre opiniâtement leurs droits [...]»<sup>14</sup>. Sans doute la communauté de ville de Montfort-sur-Meu pense qu'il vaut mieux dépendre d'un pouvoir royal, peut-être plus fort, mais surtout plus éloigné, et donc par là plus enclin à laisser les affaires se régler localement.

### *La porte médiévale*

Les portes fortifiées, ouvrages d'art élaborés, sont les premiers éléments de remparts que l'on commence à édifier lorsque l'on fortifie une ville au Moyen Âge, ensuite seulement viennent les tours, puis enfin les courtines (les murs) qui sont les plus simples à construire et qui relient les différents éléments entre eux. La porte médiévale typique est constituée d'un passage pour charrois et d'un guichet piétonnier, les deux pouvant être protégés par des ponts-levis. Au fil du temps cependant, la porte est source de contrainte croissante pour l'économie locale et les portes figurent très souvent parmi les premiers éléments de la muraille à être sacrifiés à la modernité. L'enceinte urbaine n'a en effet pratiquement plus d'utilité militaire après la fin du xv<sup>e</sup> siècle en Bretagne. Elle survit néanmoins tant bien que mal tout au long des xvi<sup>e</sup>, xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles en se ruinant peu à peu. Toutefois, dans des villes qui se modernisent et où la circulation s'intensifie, la porte étroite du Moyen Âge se transforme en véritable goulet d'étranglement. Ainsi la première ouverture pratiquée dans l'enceinte de Dol-de-Bretagne, au xviii<sup>e</sup> siècle, résulte du percement d'un nouvel axe routier et aboutit à la destruction totale des portes de la ville. Ce projet met d'ailleurs quinze ans à aboutir. La communauté de ville est réticente à toucher à ces symboles majeurs qui distinguent la ville du bourg<sup>15</sup>, symboles de ses libertés ou de ses privilèges passés<sup>16</sup>. Car la défense des portes, points névralgiques de la muraille, était un devoir prioritaire. Paradoxalement d'ailleurs, l'aspect monumental et symbolique de ces portes a eu aussi pour résultat leur conservation parfois jusqu'à nos jours, là où la muraille a été depuis

14. Arch. mun. Montfort, BB 1, registre des délibérations de la communauté de ville, transcrit par CARDOT, Charles-Antoine, « Montfort-sur-Meu... », art. cit. « Les droits de la communauté de ville ont été consacrés par la royauté. C'est aux échevins montfortais qu'il appartient de s'occuper de ce que nous nommons aujourd'hui les travaux publics », arrêt du Conseil du roi qui figure dans les registres d'enregistrement du parlement de Bretagne, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Ba 19, fol 320 v<sup>o</sup>.

15. MARCHAND, M., « Dol ville ouverte, Aménagements et destructions de l'enceinte urbaine de Dol, des années 1710 à 1780 », *Le Rouget de Dol*, n<sup>o</sup> 79, 1<sup>er</sup> semestre 2001.

16. Ainsi à Dol-de-Bretagne, l'ingénieur des Ponts et Chaussées (« technicien de l'administration royale ») a bien du mal à faire accepter aux habitants de la ville l'abandon de leurs pont-levis pour des ponts dormants, dans un premier temps ; puis, la destruction des portes de l'enceinte qui ne sont pourtant plus d'aucune utilité. Ainsi que le souligne M. Marchand : « la Communauté de Ville, qui doit, de manière indirecte, son existence à celle des fortifications et des portes de la ville, ne peut se résoudre à abandonner la preuve architecturale de ses droits et privilèges », *ibid.* ; AMIOT, Patrick, *Dol de Bretagne, guide historique et touristique*, Dinan, 1988.

longtemps détruite<sup>17</sup>. C'est le cas, par exemple, à Rennes où la porte Mordelaise, porte des entrées solennelles du Moyen Âge, est le seul vestige monumental de l'enceinte médiévale de la ville toujours en place aujourd'hui.

En Bretagne, nombre d'enceintes fortifiées médiévales demeurent longtemps présentes dans la ville, conservées parfois par contrainte, souvent par oubli, protégées par l'inertie urbaine. En effet, les villes bretonnes ne se développent que très peu entre la fin du Moyen Âge et le XVIII<sup>e</sup> siècle. Leurs remparts se perdent dans le tissu urbain : l'habitat s'y installe, s'y adosse ou s'édifie sur le rempart<sup>18</sup> ; les anciennes portes – ou les tours – deviennent prisons par exemple (le donjon de Montfort-sur-Meu, construit au XIV<sup>e</sup> siècle, sert de prison encore jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, voir ci-dessous). Quelques parties cependant doivent être conservées en raison de contraintes géographiques ou juridiques spécifiques. Néanmoins, l'existence des murailles au sein de la ville pose de plus en plus problème. La dégradation de la plupart des ouvrages menace la sécurité des personnes. Les portes notamment tombent en ruine et les pierres qui s'en détachent provoquent des accidents. Il faut donc entretenir ces ouvrages et cela coûte très cher, c'est un poids mort financier, énorme, pour les municipalités. Souvent la destruction est envisagée comme la solution idéale : plus d'entretien coûteux, des pierres et de l'espace urbain à disposition.

Pourtant, nous n'assistons pas à la disparition complète des murailles et de leurs portes et tours. À cela plusieurs raisons, au premier rang desquelles, sans doute, l'inertie urbanistique. Les villes sont nées dans ce cadre de pierre et ont grandi avec lui. L'enceinte médiévale oriente et contraint la trame urbaine toute entière. Puis, les fortifications constituent des monuments imposants et résistants. La démolition, d'ailleurs, représenterait une dépense élevée que nombre de petites villes entendent éviter. La plupart des municipalités n'ont, en fait, ni les moyens, ni la nécessité d'abattre leurs murailles. Deuxième cause majeure de la conservation des enceintes : leur symbolique. Fierté des habitants, la muraille, encore plus la porte ou le donjon, n'est pas détruite tout de suite en raison de l'image positive de la ville qu'elle renvoie à ses habitants, d'où la volonté d'en disposer, ou la réticence à la détruire.

### *Montfort-sur-Meu au XIX<sup>e</sup> siècle*

À Montfort-sur-Meu, le plan du cadastre de 1809 nous permet de contempler le dessin de la ville close médiévale, encore presque intégralement conservée, illustrant cette inertie du tissu urbain à travers les siècles. Il ne manquerait (d'après ce plan) aux fortifications du Moyen Âge que le château et quelques portions de courtines, à l'ouest et au sud, ainsi qu'une partie de la porte de Coulon. La motte a été aplani

17. LE GOFF, Jacques (dir.), *Histoire...*, op. cit., p. 207.

18. Exemple : la tour du Pas d'Âne étudiée par CUCARULL, Jérôme, « Observations archéologiques sur les murailles sud de la ville de Montfort-sur-Meu », *Glanes en Pays pourpré*, n° 67, 2002, p. 8-13.

au début du XIX<sup>e</sup> afin de bâtir l'église. Malgré cela, le président de Robien écrit dans sa *Description* (vers 1756) : « elle était forte autrefois, entourée de murs et défendue d'un bon château, au pied duquel est un grand étang [...], ses murs et son château [...] sont presque entièrement détruits<sup>19</sup> ». De même, en 1861, dans son *Répertoire archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, l'abbé Brune note pour le canton de Montfort : « Moyen Âge, reste des anciennes fortifications et une porte de la ville du XV<sup>e</sup> siècle<sup>20</sup> ». Cependant, cette ruine des remparts, relative selon les auteurs, peut être le fait d'une tendance à la reprise d'écrits de prédécesseurs, surtout au XIX<sup>e</sup> siècle. La description dont nous disposons est-elle le résultat d'un constat mené sur place ou ne s'agit-il que de la reprise de ce qu'a écrit un autre ? N'oublions pas que, bien souvent, sous la monarchie de Juillet en particulier, « l'archéologue<sup>21</sup> est moins celui qui collecte sur le terrain que l'érudit qui, dans les bibliothèques, reconstitue les temps anciens<sup>22</sup> ». Il faut également souligner combien les plans de cadastre napoléonien peuvent être trompeurs, car y figurent parfois ce qui semble être des courtines médiévales qui ne sont plus en réalité que limites de parcelles<sup>23</sup>. En 1929, Paul Banéat nous précise que le donjon, construit en 1389 (une tour massive, composée d'un rez-de-chaussée et de trois étages), existe encore et sert de prison, mais il ne dit rien des remparts. En 1969, le 97<sup>e</sup> congrès de l'Association bretonne a lieu à Montfort, les congressistes s'inquiètent du devenir des restes des anciennes murailles sur le bord du Meu :

« les remparts découronnés et les douves transformées en jardins. Une importante partie de ces murs est encore debout, et domine un terrain vague contigu à un chemin longeant le Meu. La municipalité doit y installer un parc à voitures, on ne saurait l'en blâmer, à condition de bien dégager et mettre en valeur ces intéressants vestiges historiques. [...] Toutes les fortifications, à part quelques vestiges de murailles, ont maintenant complètement disparu<sup>24</sup>. »

L'évolution urbaine de Montfort-sur-Meu durant l'époque moderne se révèle donc tout à fait classique ; les murailles anciennes sont peu à peu intégrées dans

19. ROBIEN, Christophe-Paul de, *Description historique, topographique et naturelle de l'ancienne Armorique*, Mayenne, J. Floch, 1974, p. 186.

20. BRUNE, Abbé, « Répertoire Archéologique : département d'Ille-et-Vilaine », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. I, 1861, p. 78.

21. Celui qui étudie « les monuments du passé, monuments de pierre ou de papier, qu'il s'agit d'interpréter, de dater [...] », GURY, Jacques, « Arthur de la Borderie, une vie, un combat », dans *Centenaire de la mort d'Arthur de La Borderie* ; *Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. CVI, p. 23-30.

22. *Id.*, *ibid.*,

23. Consulter AQUILINA, Manuelle, *Regards sur le Moyen Âge : émergence et mise en communication d'un patrimoine médiéval les remparts urbains aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles en Bretagne*, dactyl., thèse d'histoire, Bernard MERDRIGNAC (dir.), Université Rennes 2, 2005.

24. *Bulletin de l'Association bretonne*, « 97<sup>e</sup> Congrès à Montfort », t. LXXVIII, 1969, p. 13-20.

l'habitat jusqu'à ne plus être reconnues comme telles que par les spécialistes. Demeurent cependant les ouvrages d'art (tours, portes ou château). Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, rentabiliser les anciens ouvrages militaires devenus inutiles a constitué une des préoccupations majeures de la gestion urbaine (préoccupation présente dès le XVIII<sup>e</sup> siècle d'ailleurs). Certains édifices deviennent des matériaux disponibles sur place à moindre frais, des carrières de pierres. Parallèlement, se fait jour la nécessaire modernisation du paysage urbain, ce qui engendre également des destructions. Lentement, au cours de l'époque moderne, s'est développée une perception négative de la muraille. Celle-ci est devenue synonyme d'enfermement, d'insalubrité et de frein à la croissance, en un mot, obstacle à la modernité. Lorsque le réseau viaire se modifie, alignements et percements de nouvelles rues détruisent particulièrement les remparts. Surtout, au XIX<sup>e</sup> siècle, les gestionnaires veulent l'embellissement de la ville. Il semble d'ailleurs que les villes les plus économiquement dynamiques sacrifient plus rapidement, ou plus volontiers, leurs remparts afin de satisfaire aux exigences de la croissance. Cette vision gestionnaire, point de vue de l'urbaniste, s'impose facilement durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle (seules les parties les plus remarquables de l'enceinte, tours, portes ou châteaux, semblent [un peu] être épargnées) et ne rencontre véritablement d'opposition qu'à partir de la deuxième moitié du siècle.

En fait, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, une autre conception des monuments médiévaux apparaît et s'attache, elle, à leur aspect scientifique et à leur valeur esthétique. C'est une approche plus sensible qui débouche sur une interprétation patrimoniale. Le gestionnaire considère avant tout la rentabilité de ces édifices de pierre, tandis que pour l'esthète, ils ne se réduisent pas à une construction mais portent d'autres significations. Tout l'enjeu de la reconnaissance des monuments urbains médiévaux au XIX<sup>e</sup> siècle tient au basculement d'un regard à l'autre, du regard utilitaire (qui caractérise globalement la première moitié du siècle) au regard esthétique, scientifique et patrimonial (qui s'impose peu à peu et débouche sur la conservation et les premiers classements). Les premières mobilisations efficaces des habitants en faveur de la conservation de parties ou d'enceintes médiévales se cristallisent d'ailleurs autour des portes. L'histoire de la porte Saint Nicolas de Montfort-sur-Meu illustre pleinement ces évolutions.

### *La porte Saint-Nicolas de Montfort-sur-Meu*

La porte Saint-Nicolas, à Montfort-sur-Meu, était également nommée, dès le XVII<sup>e</sup> siècle, « tour de l'Horloge » et les Montfortais, au XIX<sup>e</sup> siècle, parlaient également à son propos de la « Voûte ». Édifice en pierre de grand appareil surmonté d'un beffroi municipal, elle comportait un escalier extérieur qui donnait accès au premier étage où se trouve une salle qui, après avoir accueilli sous l'Ancien Régime les délibérations des membres de la communauté de ville, abrite, encore au XIX<sup>e</sup> siècle, les réunions de la municipalité.

« Dans la ville, le seigneur (comte de Montfort) a droit de Communauté des juges et officiers, bourgeois et habitants [...] qui ont leur procureur Syndic receveur, miseur



Figure 2 – Série de cartes postales, vues de la porte Saint-Nicolas, côté rue Saint-Nicolas et, pour la carte en haut à droite, rue de l'Horloge, années 1890-1910 (coll. Musée de Montfort ; BARON, Yann et DELOUCHE, Denise, Montfort-sur-Meu..., *op. cit.*, p. 42)

des deniers d'octroi destinés aux choses publiques [...] laquelle s'assemble par l'ordre du Syndic [...] pour se rendre dans la grande salle haute de la tour de la porte Saint Nicolas destinée à cette fin par le seigneur comte de Montfort... »

L'édifice est donc doublement symbolique du point de vue de la municipalité (fig. 2). Sous la voûte passe une voie de communication traversant Montfort-sur-Meu du nord au sud, situation fort courante dans les petites villes bretonnes d'origine médiévale. Au début de la III<sup>e</sup> République, l'inévitable rétrécissement de cette route sous la tour de l'Horloge semble être devenu source de problèmes insurmontables. Deux solutions apparaissent : détruire la porte de ville ou la contourner au prix de la démolition de deux immeubles appartenant à des particuliers. Dans un premier temps, l'autorité municipale ne veut envisager que la première solution : la destruction. Mais, désapprouvée par l'autorité préfectorale, combattue par la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine (SAIV), elle ne parvient à ses fins qu'en 1898. C'est la longue histoire de cette bataille que j'évoque ici. La destruction se divise en deux phases, 1878-1881 et 1894-1897, entre lesquelles se situe une assez longue période au cours de laquelle la question semble abandonnée (1881-1894).

En 1878, le conseil général d'Ille-et-Vilaine est saisi de demandes provenant de Montfort-sur-Meu concernant l'élargissement de la route départementale dans la traversée de la ville. Les travaux impliquent la démolition de la vieille porte à beffroi. La commission compétente se contente de souligner que l'affaire concerne beaucoup plus la commune que le département mais propose cependant que ce dernier participe aux frais de construction de la chaussée. Deux ans plus tard, le projet est déclaré d'utilité publique. Toutefois ce texte mentionne « l'élargissement, en face de la tour de l'Horloge de la rue formant la traverse de la route départementale » et ne parle en aucune manière de la démolition de la porte<sup>25</sup>. Une enquête sur les conséquences du projet est engagée mais sa réalisation prend du temps et le mandat du maire qui a formulé le projet, Julien Denais, expire en 1881. Pendant onze ans, sous les mandats d'Ernest Juguet (1881-1884), puis de Charles Diéras (1884-1892), on ne reparle plus du projet, jusqu'à l'élection du docteur Albert Cottin, en 1892. En 1894, sous sa présidence, le conseil municipal se prononce à une écrasante majorité en faveur de la destruction de la porte<sup>26</sup>. Les raisons invoquées sont, comme à l'habitude dans ce genre de situation, le danger, l'obstacle à la circulation et ses conséquences néfastes sur l'économie. Cette décision fait immédiatement l'objet d'un « avis défavorable » du sous-préfet Aubert qui écrit « la porte est l'un des rares

25. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 O, extrait du procès-verbal des délibérations du conseil général, séance du 28 août 1878.

26. Arch. mun. Montfort, 1 D 11, délibération du conseil municipal de Montfort, 11 février 1894, cité par CARDOT, Charles-Antoine, « Un acte de vandalisme municipal en 1897 : la destruction de la porte de ville de Montfort-sur-Meu », dans *Révolution française et « vandalisme révolutionnaire »*, actes du colloque international de Clermont-Ferrand, 15-17 décembre 1988, Paris, Universitas, 1992.

monuments de Montfort ; elle devrait être classée<sup>27</sup> ». Son supérieur, le préfet d'Ille-et-Vilaine, l'approuve, qui souligne que la proposition du docteur Simmoneaux, suggérant l'ouverture d'une voie latérale<sup>28</sup>, n'a pas été discutée en conseil municipal et demande au conseil de « délibérer à nouveau sur cette affaire [...] en raison] du grand intérêt qui s'attache à la conservation de ces précieux vestiges d'une autre époque », et il ajoute : « je suis disposé à provoquer de M. le ministre de l'Instruction publique et des beaux arts, le classement de la porte et de la tour de Montfort [...] et s'il y a consentement de la commune propriétaire la procédure se trouvera beaucoup simplifiée ». Le maire, Cottin, maintient cependant sa position, de même que la préfecture. Cette dernière bénéficie de l'appui de la SAIV. Celle-ci décide à l'unanimité, le 12 février 1895, d'intervenir « pour demander le classement des tours de Montfort afin de sauver ces précieux spécimens de fortifications du Moyen Âge qui, de jour en jour, deviennent plus rares en Bretagne ». La dernière partie de cette remarque sonne comme un regret. Huit ans auparavant, la SAIV n'était pas parvenu à empêcher la destruction de la porte de ville de Bécherel, détruite par la municipalité dans des circonstances proches de celles de Montfort.

À Bécherel, l'enceinte médiévale possédait deux portes : la porte Saint-Michel, à l'est de l'église, et la porte Berthauld, au sud-ouest de la ville. « La première [la porte Saint Michel], la seule qui subsistât, a été démolie par le vandalisme inconcevable de la municipalité en 1887 » écrit P. Banéat en 1927<sup>29</sup>. Lors de la séance de la SAIV du 11 juin 1887, sous la présidence de l'abbé Guillotin de Corson, lecture est faite d'une lettre d'un confrère, M. de Palys, « qui signale la destruction dont est menacée la porte de ville de Bécherel, précieux spécimen des fortifications du Moyen Âge, et demande l'intervention de la Société Archéologique pour prévenir, s'il est possible, cette destruction ». Malheureusement, il s'agit d'un de ces exemples dans lesquels la Société accompagne, et même suit, la disparition d'un monument : « Un membre fait observer que cette intervention serait probablement tardive, car l'entrepreneur chargé de la démolition de la porte a dû commencer son travail ». La Société charge néanmoins un de ses membres de prendre des renseignements à cet égard<sup>30</sup>. Lors de la même séance, intervient également Arthur Regnault, architecte diocésain, membre éminent de la SAIV, qui « signale également la destruction imminente de

27. Cité par CARDOT, Charles-Antoine, « Montfort-sur-Meu... », art. cit., p. 391.

28. Le docteur Louis Simmoneaux, membre du conseil municipal, tout en reconnaissant que la porte est un obstacle à la circulation a demandé la création d'une voie nouvelle au moyen de la destruction de deux maisons ; ceci permettrait de conserver ce « souvenir historique » qui rappelle que « Montfort a été une ville fortifiée », *Id.*, *ibid.*, p. 390.

29. Pourtant, l'abbé Brune note en 1861 : « canton de Bécherel, Moyen Âge, une porte de la ville en ruine, probablement du xv<sup>e</sup> siècle », BRUNE, abbé, « Répertoire archéologique, Département d'Ille-et-Vilaine », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. I, 1861, p. 79 ; BANÉAT, Paul, *Le département d'Ille-et-Vilaine... Histoire, archéologie, monuments*, 4 vol., Rennes, Larcher, t. I, 1927p. 128-129.

30. *Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, « Procès-verbaux du 14 juin 1887 », t. XVIII, p. LXX.

la porte Saint-Georges à Rennes, pour l'achèvement des alignements de cette partie de la ville » et appelle également l'intervention de la Société.

### *Mobilisations et débats*

Nous voyons en effet à cette époque, dans toute la Bretagne, mais également d'autres régions, se multiplier ce type de situations et s'exprimer la mobilisation autour des monuments menacés. Cette mobilisation est le fruit d'une longue évolution. Depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, le romantisme et la curiosité historique se sont conjugués pour amener un mouvement de retour et de redécouverte du Moyen Âge, soutenus par les efforts constants d'érudits. Ainsi les monuments, appréciés des peintres, écrivains et érudits, sont mieux connus. Mais ils doivent être protégés si l'on entend les conserver. De plus en plus d'habitants en prennent conscience. Cette action volontaire de conservation est mise en place conjointement par les érudits et au niveau de l'État : un long processus mène à la création en 1837 de la Commission des monuments historiques<sup>31</sup>. Parallèlement, dans les provinces elles-mêmes, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, l'intérêt pour l'histoire et ses témoignages se développe. Nous assistons alors à la mise en place, dans l'opinion publique, de nouvelles notions, porteuses en germe du sentiment patrimonial : ces notions émergentes sont liées à la mémoire, à la symbolique historique, à l'art et l'architecture, à la science et s'expriment dans diverses sources. Cette prise de conscience de l'existence d'un patrimoine historique et monumental qu'il faut sauvegarder se développe lentement dans nombre de villes de province à la fin du premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. Cela prend la forme de témoignages épars, puis de l'étude et de la publication<sup>32</sup>. C'est là l'œuvre de quelques érudits qui vont rapidement s'unir dans le cadre de sociétés savantes. En Bretagne, les sociétés savantes ne se développent que lentement et de manière assez tardive par rapport au reste de la France (notamment la précoce Normandie). Cependant, l'histoire apparaît comme un de leurs centres d'intérêt majeurs, ce qui favorise la diffusion des connaissances concernant les monuments du patrimoine et les actions en faveur de leur conservation. La Société archéologique d'Ille-et-Vilaine naît ainsi en 1844, sous l'impulsion d'hommes tels que l'abbé Brune, l'architecte Langlois, l'historien et infatigable défenseur du patrimoine Arthur de La Borderie

31. Pour plus de précisions, on pourra consulter NORA, Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, en particulier dans le t. II, *La Nation*, (Paris, Gallimard, 1986), les articles suivants : CHASTEL, André, « La notion de patrimoine » ; BERCÉ, Françoise, « Arcisse de Caumont et les sociétés savantes » ; THEIS, Laurent, « Guizot et les institutions de mémoire » ; FERMIGIER, André, « Mérimée et l'inspection des Monuments Historiques » ; ainsi que l'ouvrage de CHOAY, Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, col. « Bibliothèque des idées », 1992. Également : *Notes, circulaires et rapports sur le service de la conservation des monuments historiques*, Paris, Imprimerie impériale, 1862.

32. Exemple : BARRAL I ALTET, Xavier, « Luigi Odorici (1809-1882). Étude et sauvegarde du patrimoine historique et monumental de Dinan », *Le Pays de Dinan*, t. 7, 1987, p. 167-184.

ou encore Alfred Ramé, (elle obtient son statut officiel en 1846)<sup>33</sup>. Leur travail de recherches historiques, mené en profondeur, contribue à sensibiliser l'opinion à l'existence de monuments historiques en tout genre et vise à les protéger.

Cette fois, pour la tour Saint-Nicolas de Montfort-sur-Meu, la SAIV se mobilise fortement et suit l'affaire de près. Le mois suivant la délibération de 1895, parvient la réponse du préfet, interpellé sur la question de la porte ; en avril, des membres de la Société entretiennent leurs collègues des tours de Montfort-sur-Meu. En décembre, à nouveau, la SAIV « émet le vœu que la porte de Montfort soit classée » ; enfin la séance de janvier 1896 est en grande partie consacrée à Montfort-sur-Meu<sup>34</sup>. À cette date d'ailleurs, la SAIV accueille parmi ses membres l'abbé Édouard Vigoland qui vient de consacrer un ouvrage à Montfort-sur-Meu, sa ville natale<sup>35</sup>. Il y prend la défense de la porte, en affirmant la nécessité de conserver ce « vieux monument, témoin des luttes de nos pères ».

Le conseil municipal de Montfort, prévenu des démarches de la Société, offre, en 1895, de lui céder la porte si celle-ci « obtenait de l'État le crédit nécessaire pour faire une voie latérale qui assurerait la libre circulation des voitures ». Le préfet se fait le relais de cette proposition auprès de la SAIV en des termes qui impliquent que la Société prenne à sa charge les travaux de contournement de l'édifice<sup>36</sup>. Celle-ci, qui ne dispose évidemment pas de ces moyens, ne se décourage pas et fait appel au conseil général afin d'obtenir une subvention pour la conservation de ce monument. Cette procédure nécessite un devis détaillé des dépenses à envisager et le conseil municipal de Montfort, à la demande du préfet, charge un géomètre, Chevet, d'établir le devis. La rue qu'il prévoit de percer couvre les emplacements d'une douzaine de maisons et le montant total des dépenses atteint le chiffre, dissuasif,

33. Une Société des sciences et des arts a été ranimée en 1833 par le docteur Toulmouche, mais ses activités se tournent vers la médecine et la géologie. Cependant, en 1841, les travaux de canalisation de la Vilaine sont l'occasion de découvertes archéologiques qui suscitent la création par le préfet d'une commission pour les examiner. Les débats entraînés par la mise à jour des vestiges anciens montrent les progrès de la sensibilité au passé à Rennes. GUIOMAR, Jean-Yves, *Le bretonisme, les historiens bretons du XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1987, p. 45.

34. En fait on trouve une allusion à la situation de la porte dès la séance du 12 février 1895, p. VIII, à la séance du 12 mars 1895 : compte rendu de La Borderie sur la légende de la Cane de Montfort, p. XIV-XV, puis à la séance du 9 avril 1895 : « MM. Aubrée et Pacheu entretiennent leurs collègues des tours de Montfort », p. XVI, *Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XXV, 1896, puis, l'année suivante, « L'abbé Guillotin de Corson donne lecture d'une notice fortement documentée sur l'ancienne seigneurie de Montfort, ses origines, ses titulaires, ses usages... » p. VII et « M. Pacheu, toujours à propos de la communication de M. l'abbé Guillotin de Corson, fait une description de l'ancienne enceinte fortifiée de Montfort », p. VIII, séance du 16 janvier 1896, *ibid.*, t. XXVI, 1897

35. VIGOLAND, Édouard, *Montfort-sur-Meu, son histoire et ses souvenirs*, Rennes, Caillère, 1895.

36. « Le conseil municipal ne se montre disposé à donner son adhésion au classement que si la Société archéologique se trouve en mesure de faire face aux dépenses qui résulteraient de l'ouverture d'une voie latérale », cité par CARDOT, Charles-Antoine, « Montfort-sur-Meu... », art. cit., p. 391.

de 135 000 francs ! Le conseil municipal, bien entendu, effrayé par ces « dépenses considérables décide de ne consentir à aucun sacrifice et maintient sa première délibération sur la démolition de la porte ». Et ce malgré l'opinion du sous-préfet qui estime que la démolition de deux ou trois maisons suffirait. Après la séance de janvier 1896 consacrée à Montfort, la Société archéologique ne se manifeste plus : aucun compte rendu des séances mensuelles ne parle plus de la porte Saint-Nicolas. La Société s'est-elle résignée devant l'obstination de la municipalité ou pense-t-elle que la défense du monument est assurée par l'interdiction de démolir du préfet ?

Aux élections municipales de mai 1896, triomphe la « liste libérale », qui accusait ses adversaires de ne pas avoir réalisé la destruction de la porte. Le docteur Landais devient maire et l'année suivante, en mai 1897, les travaux de démolition de la porte Saint-Nicolas de Montfort-sur-Meu commencent<sup>37</sup>, ils ne sont cependant pas encore achevés en mars 1898 (fig. 3). « L'autorité préfectorale, dont, en dernier ressort, tout dépendait, a donc finalement pris le parti de laisser s'accomplir la destruction d'un édifice vieux de plus de cinq siècles, se désavouant elle-même... », comme le résume Charles-Antoine Cardot. D'après lui d'ailleurs, « en acceptant d'autoriser la démolition de la Voûte, le préfet a très certainement obéi à des motifs politiques : ne pas contrecarrer l'action d'un maire républicain, récemment élu, auquel on accorde ce que l'on avait refusé à son prédécesseur conservateur<sup>38</sup> ». L'explication politique est-elle suffisante ? Est-il possible que le premier maire « républicain » de Montfort, Julien Denais, élu contre le « conservateur » Ernest Juguet, qui lance le projet de destruction de la porte ait voulu ainsi marquer, par la destruction d'un édifice symbolisant encore plus ou moins l'Ancien Régime, sa victoire sur les conservateurs ? Il est vrai que, élu à son tour en 1881, Juguet n'envisage aucunement d'abattre la porte Saint-Nicolas et que c'est sous le mandat du « républicain » docteur Landais que s'accomplit la démolition. Ce qui apparaîtrait alors comme un acte de « vandalisme révolutionnaire », ainsi que le suggère une partie de la presse montfortaise de l'époque<sup>39</sup>. Néanmoins Charles-Antoine Cardot admet également que « les choses ne sont pas aussi simples ». En effet, si la destruction a été voulue et réalisée par des « républicains », des « conservateurs » ont largement adhéré au projet et l'ont soutenu, notamment le docteur Cottin. « Si les choses n'avaient dépendu que de lui, la Voûte eût été abattue dès 1894 »,

---

37. En janvier 1897, le sous-préfet Aubert, qui s'est toujours opposé à la démolition, quitte son poste. D'après Charles-Antoine Cardot, il n'est pas impossible que cette mutation ait favorisé l'accomplissement du projet municipal.

38. Cité par CARDOT, Charles-Antoine, « Montfort-sur-Meu... », art. cit., p. 393.

39. Nous ne nous étendons pas ici sur cet aspect des choses, mais la Société archéologique et la préfecture ne sont pas les seules instances à se mobiliser et à s'exprimer sur le devenir de la porte : la presse (le *Journal de Montfort* et les *Nouvelles de Montfort*) commente les péripéties de l'affaire et, selon sa couleur politique (« apolitique » pour le premier, « républicain » pour le second), prend position pour soutenir la municipalité ou déplorer la perte de l'édifice.



Figure 3 – La porte Saint-Nicolas en cours de démolition (cliché anonyme, 1898, coll. privée, extrait de BARON, Yann et DELOUCHE, Denise, Montfort-sur-Meu..., *op. cit.*, p. 39)

ainsi que le remarque Charles-Antoine Cardot. De plus, un des rares défenseurs de la porte, le docteur Simmoneaux, se rencontre dans les rangs des républicains. Quant aux conseillers municipaux, sept d'entre eux, soit près de la moitié du conseil municipal « républicain » qui a voté la destruction de la porte, se présentent en 1896 sur deux listes opposées de républicains et conservateurs (les listes des docteurs Cottin et Landais). Que peuvent alors signifier les étiquettes politiques ? Lors du colloque « Révolution française et « vandalisme révolutionnaire », Paul Gerbod soulignait la banalisation de ce genre de vandalisme municipal, particulièrement actif, d'après lui, dans les années 1880-1890. Or, en 1884, est promulguée la loi sur l'organisation municipale, qui accorde de plus grands pouvoirs aux maires tout en plaçant les municipalités sous l'autorité de tutelle du préfet, ce dernier étant seul à trancher en définitive. Ces remarques amenaient C. Langlois à s'interroger sur les possibles conséquences de l'application de cette loi sur l'accélération des destructions de monuments anciens<sup>40</sup>.

Il me semble cependant, à la lumière de nombreux cas étudiés, que la promulgation de cette loi ne constitue pas une référence déterminante pour le devenir des monuments anciens, du moins en Bretagne. Dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'imagerie romantique a conféré une visibilité aux monuments du Moyen Âge, c'était une première reconnaissance. Puis la protection officielle du patrimoine s'est mise en place : naissance des institutions et des « Monuments Historiques », premiers recensements du patrimoine national. L'érudition locale et l'opinion publique s'en préoccupent et appuient cette protection des monuments qui aboutit, mais vers la fin du siècle seulement, aux premiers classements.

Plusieurs cas de destructions, qui aboutissent ou non, de portes médiévales, apparaissent dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : la porte de Brest à Dinan, menacée pour la première fois en 1844, la porte Broërec à Hennebont en 1858, la porte Saint-Martin à Lamballe en 1876, la porte Prison à Vannes en 1885 ou encore la porte de ville de Bécherel en 1887. En 1898, c'est la ville close de Concarneau dans son intégralité qui manque être démantelée<sup>41</sup>. Bien sûr, nous pouvons constater une convergence chronologique des cas de destructions, en particulier des portes, mais les destructions d'ouvrages de remparts s'étalent sur tout le siècle. Les cas de destructions correspondent en fait à une période de mobilisation sur le terrain, et de médiatisation des débats, en faveur de la conservation. Nous voyons également à ce moment apparaître les premiers décalages entre l'évaluation de ce patrimoine par les habitants et par la Commission des monuments historiques. Ainsi la porte Broërec à Hennebont a-t-elle déjà été sauvée de la vente et de la ruine, la destruction

40. Cité par CARDOT, Charles-Antoine, « Un acte de vandalisme municipal en 1897... », art. cit.

41. Cf. AQUILINA, Manuelle, « "Murs de ville" à Quimper et "fortifications" à Concarneau : destins croisés de remparts médiévaux », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXV, 2007, p. 39-55, ainsi que *Id.*, *Regards sur le Moyen Âge...*, op. cit.

de la porte de Brest à Dinan a entraîné de vifs et longs débats parmi la population, ce qui a sans doute provoqué, par contre coup, le classement officiel des remparts de la ville. En revanche, malgré les demandes de classement, les menaces qui ont pesé sur la ville close de Concarneau ne sont pas encore complètement éloignées. De même, le classement de la porte Prison à Vannes n'intervient qu'en 1912, bien après la destruction de la tour sud de la porte en 1886 et bien que cet acte ait été fortement dénoncé (notamment par La Borderie) et le classement de la porte réclamé.

De plus, si à Dinan, par exemple, la démolition de la porte de Brest n'intervient qu'en 1881, cette date ne paraît pas significative : la porte était menacée dès 1844. De même à Vannes, le fait que la municipalité possède un réel pouvoir décisionnel en matière d'urbanisme ne modifie en rien le destin de la porte Prison, partiellement détruite en 1885, puisque celle-ci est privée. À Hennebont encore, la municipalité entend préserver la porte de Broërec dès 1868 et la promulgation de la loi de 1884 ne modifie pas le devenir du monument. Seul le cas de Bécherel pourrait être rapproché de celui de Montfort-sur-Meu, la municipalité décidant et exécutant la démolition de sa porte de ville en 1887. Il conviendrait alors peut-être plutôt de s'intéresser à la situation économique des deux petites villes, qui ont peu évolué au cours du siècle et qui chercheraient, à travers la modernisation de leur centre urbain, à revivifier leur cité. Nous pourrions également avancer l'hypothèse que la progression de la ville vers la campagne ait fait disparaître l'utilité symbolique ou réelle de ces portes et implique, pour réunifier l'ensemble du tissu urbain, leur démolition. Mais cette explication ne tient pas. Les portes de ville ont, dès le Moyen Âge, été prolongées par des faubourgs, l'habitat environnant s'en est donc accommodé. L'amélioration de la voirie paraît aussi un prétexte commode. Le contournement par une nouvelle voie des portes menacées est chaque fois envisagé, donc réalisable, même s'il n'est pas effectif.

La démolition de la porte Saint-Nicolas à Montfort-sur-Meu paraît surtout avoir fait l'objet d'un très large consensus dans la population. Peut-être celle-ci y voyait-elle la possibilité de vivifier une économie ralentie ? Dans cette affaire, le relais de l'administration préfectorale joue encore une fois un rôle déterminant. Comme tant d'autres monuments de murailles anciennes, la porte fut sacrifiée au Progrès. La vieille tour de Montfort, dite du Papegaut, contemporaine de la porte Saint-Nicolas, est, elle, demeurée en place. Cette tour avait en effet une utilité : elle a servi de prison jusqu'en 1926, avant d'être désaffectée (elle sert de nouveau de prison durant la Seconde Guerre mondiale avant sa désaffectation complète en 1950)<sup>42</sup>. En 1973, se crée l'association des Amis de Montfort, qui demande la restauration de la tour, dont l'état se dégradait lentement. Le Département cède la tour, dont il

---

42. Voir MARCON, Gabrielle (Gaby), « La prison de Montfort », *Glanes en Pays pourpré*, n° 16, 1987, p. 3-7.

est encore propriétaire, à la Municipalité en 1977<sup>43</sup> et, suite à plusieurs séries de travaux menés entre 1979 et 1984, elle est remarquablement restaurée pour être convertie en écomusée en 1982<sup>44</sup>. Elle est inscrite aux Monuments historiques depuis le 5 novembre 1926, ainsi que des « parties de remparts », le 15 décembre 1926<sup>45</sup>.

Cependant, au moment même où la porte Saint-Nicolas est détruite à Montfort-sur-Meu, la municipalité la fait représenter. Le peintre Georges Meyer propose de lui-même ses services à la commune. « Le Conseil [municipal] après avoir délibéré [...] s'empresse de saisir cette occasion de conserver le souvenir d'un monument qui disparaît » et accepte la commande du tableau<sup>46</sup>. La démarche est pour le moins paradoxale, mais il me semble que ce paradoxe même traduit bien la difficulté de la reconnaissance patrimoniale des monuments urbains du Moyen Âge.

Le patrimoine est avant tout un sentiment né du local. Or, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, nous voyons ce sentiment s'épanouir. Dans le dernier quart du siècle, les conditions de l'accession officielle des éléments urbains issus des murailles médiévales (portes, donjons, tours), au statut de patrimoine, par le biais du classement Monument historique, se trouvent réunies. Le cadre institutionnel est maintenant installé, bientôt est promulguée la première loi pour la conservation des Monuments historiques (30 mars 1887). L'histoire des enceintes du Moyen Âge est mieux connue, grâce aux recherches des érudits, et mieux diffusée auprès d'un public plus large. Ces conditions initiales étant en place, la disparition d'édifices monumentaux appartenant à l'histoire, après 1870, ne se déroule plus dans ce climat dominé par l'indifférence ou la résignation qui prévalait jusqu'alors, et provoque de nombreux débats. La

43. Délibération du 23 mai 1977 du conseil général d'Ille et Vilaine, approuvée par délibération municipale du 30 janvier 1978, Arch. mun. Montfort sur Meu, 1 R 9, précision de M. Y. Baron.

44. En 1982 est créée l'Association culturelle de l'écomusée du Pays de Montfort à laquelle la municipalité de Montfort-sur-Meu confie la gestion et l'animation de l'écomusée. Ce dernier obtient le label Musée de France par arrêté du 3 février 2003 (en application de la loi sur les musées du 4 janvier 2002), mais l'association y renonce en 2011, ne pouvant plus répondre à certains critères, faute de moyens et initie un transfert juridique de propriété des collections vers la commune de Montfort, aujourd'hui détentrice du label (transfert approuvé par arrêté du ministère de la Culture en date du 5 juillet 2012). En conséquence de quoi, l'association change de nom et devient la Maison du patrimoine en Brocéliande. Voir PILORGE, Jacques, « La renaissance de la tour du Papegaut ou l'ancienne prison devenue écomusée », *Glanes en Pays pourprés*, n° 70, 2003, p. 4-8, et également BARON, Yann, « Une nouvelle loi pour les musées... l'écomusée du Pays de Montfort à l'Assemblée nationale », *Glanes en Pays pourprés*, n° 58, 2000, p. 9-11.

45. Au même moment, la porte Mordelaise à Rennes est inscrite aux Monuments historiques le 11 juin 1926 et à Vitry, ce sont les restes de la porte d'Embas qui sont inscrits partiellement le 5 novembre 1926 et la tour de la Bridolle le 13 février 1926, AQUILINA, Manuelle, *Regards sur le Moyen Âge...*, *op. cit.* Consulter également la base en ligne Architecture et Patrimoine (Mérimée) [www.culture.gouv.fr/culture/inventaire/patrimoine/](http://www.culture.gouv.fr/culture/inventaire/patrimoine/).

46. Délibérations du conseil municipal, 27 février et 22 avril 1898, Arch. mun. Montfort, 1 D 11, citées par BARON, Yann et DELOUCHE, Denise, Montfort-sur-Meu... *op. cit.*, p. 40.

muraille urbaine devient alors pleinement patrimoine. À partir de ce moment, nous voyons les citoyens, de plus en plus nombreux, exprimer le besoin d'avoir près d'eux, dans leur environnement quotidien, un « repère du temps ancien » ainsi que l'a établi Alois Riegl<sup>47</sup>. L'ouvrage de Yann Baron et de Denise Delouche consacré aux représentations de la porte Saint-Nicolas de Montfort-sur-Meu<sup>48</sup> témoigne, à travers les nombreuses représentations de la porte (notamment sous forme de cartes postales éditées après sa destruction), à quel point celle-ci a été ce repère, une fierté et un symbole de la ville de Montfort-sur-Meu pendant des décennies pour ses habitants et combien le souvenir de sa disparition peut peser encore aujourd'hui.

Manuelle AQUILINA  
maître de conférences, UCOBS, chercheur associé CERHIO

### RÉSUMÉ

Comme nombre de petites cités bretonnes, Montfort-sur-Meu est entourée de murailles au Moyen Âge. On présente ainsi la ville au xvii<sup>e</sup> siècle : « Ladite ville de Montfort [est] enceinte et close de murailles, tours, donjon, boulevards, fossés, contrescarpes et autres fortifications avec trois grandes et spacieuses portes ». Le devenir de ces monuments de pierre à travers les siècles illustre non seulement les évolutions urbaines et politiques à Montfort-sur-Meu mais également les enjeux de la naissance d'une conscience patrimoniale dans la Bretagne contemporaine. En particulier, les débats entourant, à la fin du xix<sup>e</sup> siècle, la destruction de la porte Saint-Nicolas, également nommée dès le xvii<sup>e</sup> siècle, « tour de l'Horloge » ou encore appelée la « Voûte », nous permettent de saisir toutes les complexités du regard porté par la société d'alors sur ces traces historiques monumentales ici et ailleurs.

---

47. RIEGL, Alois, *Le culte moderne des monuments, son essence et sa genèse*, Paris, Seuil, 1984 (réimp. du texte de 1903), p. 46.

48. BARON, Yann et DELOUCHE, Denise, *Montfort-sur-Meu...*, *op. cit.*





